



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET PRIMITIF 2022

Rapport de présentation

Propos liminaires :

Pour mémoire, les budgets annexes Aire d'accueil des gens du voyage, Déchets ménagers et Equipements aquatiques ont été clôturés au 31/12/2020 et intégrés au budget principal au 1^{er} janvier 2021.

Le suivi analytique de ces services est réalisé au travers de la présentation budgétaire par fonction à savoir :

- Equipements aquatiques : fonction 413
- Aires d'accueil des gens du voyage : fonction 520
- Déchets Ménagers : fonction 812.

Les informations relatives aux charges et produits de ces services sont détaillées dans le présent rapport dès lors qu'ils sont significatifs.

Par ailleurs, dans la perspective de la mise en œuvre de la nomenclature M57 au plus tard au 1^{er} janvier 2024, les budgets annexes ZAC du Causse, ZAC du Thoré et lotissement UZCH ont été clôturés au 31/12/2021 et intégrés au budget annexe Zones d'activités économiques.

I. LE BUDGET PRINCIPAL

A. Le compte administratif 2021

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élevaient à 44 069 k€ se répartissant de la façon suivante :

Par chapitres réels en k€ TTC arrondis	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 2021/2020
011- Charges à caractère général retraité *	2 075	2 014	2 190	2 300	2 364	2 441	3,2%
<i>Déchets ménagers</i>	-	-	-	-	-	4 199	
<i>Equipements aquatiques</i>	-	-	-	-	-	983	
<i>Aires d'accueil gens du voyage</i>						58	
011 Total						7 680	
012- Personnel - retraité *	4 660	5 094	5 095	5 141	5 213	5 226	0,2%
<i>Déchets ménagers</i>	-	-	-	-	-	2 972	
<i>Equipements aquatiques</i>	-	-	-	-	-	1 849	
<i>Aires d'accueil gens du voyage</i>						268	
012 Total						10 315	
65- Autres charges - retraité *:	6 704	6 704	6 604	6 504	6 504	6 976	7,3%
<i>Dont participation BA Equipements aquatique s</i>	3 042	3 042	3 142	3 242	3 242	-	
<i>Déchets ménager</i>	-	-	-	-	-	1 708	
65 Total	9 746	8 684					
014- Atténuation de charges, dont :	15 534	14 414	14 396	14 395	13 026	13 021	0,0%
<i>Attribution de compensation</i>	12 783	12 167	12 167	12 167	12 167	12 167	
<i>Dotation de solidarité</i>	2 256	1 781	1 781	1 781	300	300	
<i>Autre reversement</i>	495	447	447	447	447	447	
66- Intérêts - retraité * :	1 152	1 089	1 034	995	998	1 002	0,4%
<i>Déchets ménagers</i>	-	-	-	-	-	141	
<i>Equipements aquatiques</i>	-	-	-	-	-	575	
<i>Aires d'accueil gens du voyage</i>						40	
66 Total						1 758	
67- Charges exceptionnelles, dont::	3 358	3 293	2 855	2 719	2 988	2 610	-12,6%
<i>BA Transport</i>	2 089	2 000	1 400	1 400	1 320	1 500	
<i>BA Locations immobilières</i>	290	270	250	250	150	150	
<i>BA ZAC Thoré</i>	93	93	171	50	338	90	
<i>BA ZAC Causse</i>	51	51	-	-	96	-	
<i>BA UZCH</i>	83	83	-	-	64	-	
<i>Lo Bolegason</i>	284	290	290	310	290	290	
<i>Apollo</i>	459	468	468	468	468	468	
Total fonctionnement - retraité *	33 483	32 994	32 519	32 555	31 966	31 275	-2,2%
<i>Dont Déchets ménagers</i>	-	-	-	-	-	9 019	
<i>Dont Equipements aquatiques</i>	3 042	3 042	3 142	3 242	3 242	3 408	
<i>Dont Aires d'accueil gens du voyage</i>	-	-	-	-	-	366	
Total	36 525	36 036	35 661	35 797	35 208	44 069	

* Hors fonctions 812 Déchets ménagers, 413 Equipements aquatiques et 520 Aires d'accueil gens du voyage

Commentaires par chapitre (hors intégration des budgets annexes) :

- Chapitre 011 : ce chapitre est en légère augmentation notamment du fait de l'augmentation de certains marchés tel que le nettoyage des locaux, ou du transfert de certaines charges de l'investissement vers le fonctionnement (entretien des bâtiments),
- Chapitre 012 : les dépenses de personnel sont stables,
- Chapitre 014 : ce chapitre, qui comprend essentiellement l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versées aux communes, ainsi que la contribution au FNGIR, est stable.
- Chapitre 65 : ce chapitre est en augmentation notamment du fait du versement d'une subvention complémentaire à la Technopole (100 k€), de l'aide à l'achat de vélo électrique (60 k€), ainsi que du remboursement à la Ville de Castres des dépenses liées au vaccinodrome (51 k€).
- Chapitre 66 : ce chapitre, qui retrace les intérêts de la dette, est stable par rapport à 2020,
- Chapitre 67 : les principales variations de ce chapitre sont :
 - Une augmentation de 180 k€ de la participation au budget annexe des Transports afin de compenser la baisse du versement mobilité,
 - Une diminution de 558 k€ des subventions d'équilibre aux budgets annexes des Zones d'activités.

Service Déchets ménagers (fonction 812) : les dépenses de ce service sont en forte augmentation (+20 % sur l'ensemble de la section) notamment en raison de l'augmentation des prestations facturées par TRIFYL : 4 591 k€ versés en 2021, contre 3 210 k€ en 2020. Toutefois, cette hausse est à pondérer du fait de l'absence de rattachements de fin d'exercice fin 2020.

Service Equipements aquatiques (fonction 413) : par rapport à 2020, le budget de ce service est resté stable en 2021, avec une augmentation des charges de fonctionnement de 57 k€. Comme en 2020, le fonctionnement des équipements aquatiques a été fortement impacté du fait de la crise sanitaire.

Service Aire d'accueil des gens du voyage (fonction 520) : par rapport à 2020, le budget de ce service est resté stable en 2021, avec une augmentation des charges de fonctionnement de 7 k€.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont stables par rapport à 2020, les principales ressources étant constituées de produits de la fiscalité et de dotation globale de fonctionnement.

Par chapitre réels en k€ TTC arrondis	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 2021/2020
70- Produits des service*	1 343	1 610	1 468	1 609	1680	1 651	-1,73%
<i>Déchets ménagers</i>	-	-	-	-	-	5	
<i>Equipements aquatiques</i>	-	-	-	-	-	503	
<i>Aires d'accueil gens du voyage</i>	-	-	-	-	-	32	
Total	-	-	-	-	-	2 191	
73- Impôts et taxes*, dont	24 216	24 627	24 771	25 474	25 620	25 537	-0,32%
CFE	8 258	8 286	8 473	8 442	8 628	7 157	
TFNB - TAFNB	220	190	206	218	219	217	
TH	9 052	9 106	9 228	9 462	9 540	503	
CVAE	4 005	4 395	4 216	4 465	4 609	4 533	
TASCOM	1 172	1 463	1 134	1 239	1 115	1 258	
IFER	397	378	382	391	479	515	
FPIC	702	649	687	690	731	732	
TGEMAPI	-	-	127	127	127	0	
TEOM	-	-	-	-	-	9 024	
Total	24 216	24 627	24 771	25 474	25 620	34 561	
74- Dotations de l'Etat	11 797	11 484	11 241	11 211	11 061	11 724	5,99%
<i>Dont Déchets ménagers, Equipements aquatiques et Aires d'accueil des gens du voyage</i>	-	-	-	-	-	117	
013- Atténuation de charges	106	34	11	32	80	100	25,23%
<i>Dont Déchets ménagers, Equipements aquatiques et Aires d'accueil des gens du voyage</i>	-	-	-	-	-	40	
75- Autres produits *	42	44	49	32	37	201	n.s.
<i>Déchets ménagers</i>	-	-	-	-	-	72	
<i>Equipements aquatiques</i>	-	-	-	-	-	43	
Total	-	-	-	-	-	316	
77- Produits exceptionnels et Divers	224	231	43	238	7	54	n.s.
Total fonctionnement*	37 728	38 030	37 583	38 596	38 485	38 763	0,72%
<i>Déchets ménagers</i>	-	-	-	-	-	9 495	
<i>Equipements aquatiques</i>	-	-	-	-	-	563	
<i>Aires d'accueil gens du voyage</i>	-	-	-	-	-	125	
Total	37 728	38 030	37 583	38 596	38 485	48 945	

* Hors fonctions 812 Déchets ménagers, 413 Equipements aquatiques et 520 Aires d'accueil gens du voyage

Commentaires par chapitre :

- Chapitre 70 : ce chapitre est stable par rapport à 2020,
- Chapitre 73 : les recettes fiscales sont stables par rapport à 2020. Le montant de la CFE est en forte diminution du fait du dégrèvement de 50% de la valeur locative des locaux industriels. Ce dégrèvement décidé en Loi de finances 2021 fait l'objet d'une compensation intégrale par l'Etat.
- Chapitre 74 : les recettes de ce chapitre sont en augmentation notamment du fait du versement des allocations compensatrices en matière de CFE (dégrèvement de 50% de la valeur locatives des locaux professionnels),
- Chapitre 75 : les recettes de ce chapitre sont en augmentation en raison du versement de la participation de l'ARS au titre du centre de vaccination (158 k€).
- Chapitre 77 : en 2021, aucune cession de terrain n'a été enregistrée sur ce chapitre.

3) La section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement réalisées en 2021 se présentent de la façon suivante :

Dépenses réelles En k€ TTC arrondis	Prévus 2021	Réalisés 2021	Recettes réelles En k€ TTC arrondis	Prévus 2021	Réalisés 2021
10 - Reversement de dotations	133	133	10 - Dotations et fonds propres	1 160	560
16 - Capital en dette	2 830	2 827	13 - Subventions	1 879	84
27 Autres immos financières	192	42	16 - Emprunts et dettes	10 391	5 000
20-21-23 - Travaux et équipements	9 368	3 757	20-21-23 - Travaux et équipements	0	0
204 – Subventions d'équipement	2 084	1 227	024 - Produits des cessions	309	0
Opérations réelles	14 607	7 985	Opérations réelles	13 738	5 645

4) Les résultats de gestion

L'exécution budgétaire des exercices précédents fait ressortir par section les résultats suivants :

a) Fonctionnement

Opérations réelles :

Dépenses : 44 069 k€

Recettes : 48 945 k€

Le solde des opérations réelles de fonctionnement, hors reprise des résultats antérieurs, s'élève à 4 876 k€.

Opérations d'ordre :

Dépenses : 3 251 k€

Recettes : 124 k€

Le solde des opérations d'ordre s'élève donc à -3 127 k€.

Le résultat de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement, hors reprise des résultats antérieurs, s'élève donc à 1 749 k€.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, après intégration des résultats antérieurs se décompose de la façon suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Résultat 2021 : 1 749 k€} \\ & + \text{Reprise de l'excédent 2020 : 1 583 k€} \\ & + \text{Intégration des résultats des BA DM-EA-GV : 2 915 k€} \\ & = \text{Excédent global de fonctionnement : 6 247 k€} \end{aligned}$$

b) Investissement

Opérations réelles :

Dépenses : 7 985 k€

Recettes : 5 645 k€

Le solde des opérations réelles de la section d'investissement avant reprise des résultats N-1 présente un déficit de - 2 341 k€.

Opérations d'ordre :

Dépenses : 124 k€

Recettes : 3 251 k€

Le solde des opérations d'ordre s'élève donc à 3 127 k€.

Le résultat de l'exercice 2020 de la section d'investissement, hors reprise des résultats antérieurs, s'élève à 786 k€.

Le résultat cumulé de la section d'investissement, après intégration des résultats antérieurs se décompose de la façon suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Résultat 2021 : 786 k€} \\ & - \text{Reprise du déficit 2020 : 1 804 k€} \\ & - \text{Intégration des résultats des BA DM-EA-GV : 3 768 k€} \\ & = \text{Déficit global d'investissement : 4 786 k€} \end{aligned}$$

Ce déficit sera équilibré au budget primitif 2022 par le solde des restes à réaliser 2021 :

Dépenses : 3 102 k€

Recettes : 6 377 k€

Solde : 3 275 k€

Le solde sera équilibré par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 1 510 k€.

c) Résultat cumulé

Le résultat global de l'exercice 2021 après reprise des résultats antérieurs (et avant affectation) se présente donc de la façon suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Excédent global de fonctionnement : 6 247 k€} \\ & - \text{Déficit global d'investissement : 4 786 k€} \\ & = \text{Excédent global de 1 461 k€} \end{aligned}$$

L'encours de dette du budget principal se situe au 31 décembre 2021 à 56 295 k€ dont 2 940 k€ au titre des déchets ménagers, 11 364 k€ au titre des équipements aquatiques et 916 k€ pour les aires d'accueil des gens du voyage.

B. Le budget primitif 2022

Le budget primitif comprend la reprise des résultats de l'exercice 2021. Il se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réelles En k€ TTC arrondis	BP 2022	Recettes réelles En k€ TTC arrondis	BP 2022
011 - Charges à caractère général	10 883	70 - Produit des services du domaine	2 652
012 - Charges de personnel	11 112	73 - Impôts et taxes	37 720
014 - Atténuation de produits	13 834	74 - Dotations et participations	11 705
65 - Charges de gestion courante	9 382	75 - Autres produits de gestion courante	399
66 - Charges financières	1 533	013 - Atténuation de charges	93
67 - Charges exceptionnelles	4 895		
022 - Dépenses imprévues	195		
TOTAL DEPENSES	51 834	TOTAL RECETTES	52 568

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris RAR):

Dépenses réelles En k€ TTC arrondis	BP 2022	Recettes réelles En k€ TTC arrondis	BP 2022
10 - Reversement de dotations	133	10 - Dotations et fonds propres	2 473
16 - Capital en dette	3 162	13 - Subventions	2 910
20-204-21-23 Dépenses d'équipement	11 607	16 - Emprunts et dettes	9 205
27- Autres immobilisations financières	43	024 - Produits des cessions	19
020 - Dépenses imprévues et Divers	346		
TOTAL DEPENSES	15 291	TOTAL RECETTES	14 606

1) La section de fonctionnement

a) Les dépenses :

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

CHAPITRE 011 - Charges à caractère général :

Ce chapitre d'un montant de 10 883 k€ est en forte augmentation par rapport à 2021 (+ 2 072 k€), notamment du fait de l'augmentation des tarifs des fluides.

- Les centres de coûts :

- Energie (c/60611, 60612, 60613 et 60618) : 2 148 k€ en très forte augmentation (électricité : + 779 k€) notamment pour les équipements aquatiques (+607 k€ pour le gaz et l'électricité),
- Maintenance du patrimoine : 444 k€ stable par rapport à 2021 malgré les augmentations des marchés de nettoyage des locaux et des contrôles techniques obligatoires,
- Carburants (c/60622) : 500 k€ (+114 k€),
- Commande publique : 37 k€ dont 20 k€ au titre des annonces et insertion.

- Les dépenses des services :

- Divers administration générale : 302 k€ dont 150 k€ au titre des assurances en augmentation de 41 k€,
- Politique de la Ville : 86 k€ stable par rapport à 2021,
- Habitat : 172 k€ stable par rapport à 2021, le budget 202 prévoit des crédits pour la mise en œuvre du 4^{ème} PLH (140 k€) et de l'opération mémoire du quartier ANRU (32 k€),
- Urbanisme : 178 k€ consacrés au remboursement à l'EPF du Tarn (11 k€) ainsi qu'aux communes de Castres et Mazamet au titre de l'instruction des dossiers d'urbanisme (167 k€),
- Développement économique: 36 k€ en légère diminution par rapport à 2021,
- Marketing territorial : 279 k€ dont 216 k€ au titre des conventions de partenariat avec les clubs de rugby et 63 k€ pour Helloprojet,
- Communication : 132 k€ en légère augmentation du fait de la hausse du coût du papier (+17 k€),
- Médiathèques : 226 k€ stable par rapport à 2021,
- Base de Loisirs du lac des Montagnès : 83 k€ en augmentation de 19 k€ notamment pour des études portant sur le barrage (9 k€),
- Zones d'activités : 336 k€ dont 293 k€ relatifs l'exécution des conventions d'entretien conclues avec les communes,
- Environnement : 128 k€ en augmentation du fait de la réalisation de différentes études pour un montant de 95 k€ (Diagnostic Plan Alimentaire Territorial et Plan Climat-Air-Energie Territorial notamment),
- Systèmes d'information : 423 k€ en diminution de 64 k€.

- Les services intégrés suite à la clôture des BA Déchets ménagers, Equipements aquatiques et Aires d'accueil des gens du voyage :

- Equipements aquatiques (fonction 413) : 2 113 k€, en augmentation notamment du fait de la forte hausse des tarifs de l'énergie (cf. supra) et de la reprise d'une activité normale après 2 années fortement impactées par la crise sanitaire,
- Déchets ménagers (fonction 812) : 3 385 k€, en augmentation notamment du fait de la hausse des tarifs de TRYFIL pour le traitement des déchets ménagers (+ 510 k€),
- Aires d'accueil des gens du voyage (fonction 520): 267 k€.

CHAPITRE 012 - Charges de personnel :

Ce chapitre d'un montant de 11 112 k€ est en augmentation de 500 k€ par rapport au BP 2021, dont 202 k€ pour le service des Déchets ménagers.

Depuis 2021, ce chapitre a intégré des frais de personnel des services :

- Equipements aquatiques : 2 021 k€
- Déchets ménagers : 3 133 k€
- Aires d'accueil des gens du voyage : 273 k€

CHAPITRE 014 - Atténuation de produits :

Le montant de l'attribution de compensation est identique à celui inscrit au BP 2021, soit 12 167 k€.

Le montant de la dotation de solidarité communautaire est quant à lui en augmentation de 900 k€ par rapport à 2021 compte-tenu de la nécessité d'accroître la solidarité financière envers les communes membres de la Communauté d'agglomération dans un contexte d'augmentation des charges en particulier des tarifs de l'énergie.

Figurent également dans ce chapitre, le reversement au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) à hauteur de 447 k€, ainsi que le montant des dégrèvements fiscaux.

CHAPITRE 65 - subventions et participations :

Ce chapitre d'un montant de 9 382 k€ comprend pour l'essentiel les charges suivantes :

- Les subventions versées aux associations dont le détail figure dans le budget avec en particulier la participation à l'association Technopole : 594 k€, auxquels s'ajoute le remboursement du personnel mis à disposition par la CACM (37 k€) figurant également en recettes au compte 70.
- Les participations prévisionnelles aux structures publiques, à savoir :
 - o Aéroport de Castres-Mazamet et lignes aériennes : 938 k€ versés au syndicat mixte dont 195 k€ au titre du déficit de la plateforme ;
 - o Syndicat mixte pour le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur : 214 k€ auxquels s'ajoutent une subvention représentative du personnel mis à disposition par la CACM (82 k€), figurant également en recettes au compte 70, et la participation pour le fonctionnement du CUFR JF Champollion : 82 k€.
 - o La contribution obligatoire versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn à hauteur de 3 737 k€, soit +75 k€ par rapport à 2021,
 - o La capitation à TRYFIL pour 1 983 k€ en hausse de 273 k€ par rapport à 2021.
 - o La participation au syndicat mixte du bassin de l'Agout d'un montant de 130 k€ stable par rapport à celle de 2021,
 - o La participation au conservatoire de musique et de danse du Tarn (640 k€) identique à 2021 dans l'attente de la révision des statuts et du pacte financier.
- Les indemnités et frais de mission des élus : 394 k€
- l'aide à l'achat de vélo électrique (100 k€)
- le remboursement à la Ville de Castres des dépenses liées au vaccinodrome (100 k€).

CHAPITRE 66 - charges financières :

Ce chapitre retrace les charges financières du budget principal et des services intégrés depuis le 1^{er} janvier 2021 à savoir :

- Intérêt des emprunts : 1 541 k€, en baisse de 29 k€ par rapport au BP 2021, dont 112 k€ au titre des Déchets ménagers,
- Autres : ICNE : - 29 k€ ; Intérêts de la ligne de trésorerie et frais divers : 20 k€.

CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles :

Il s'agit essentiellement des participations au titre des déficits des budgets annexes et établissements industriels et commerciaux :

- 270 k€ au titre du déficit du budget annexe Locations immobilières, contre 150 k€ au BP 2021,
- 290 k€ pour le fonctionnement courant de la régie Lo Bolegason auxquels s'ajoutent 20 k€ de subvention exceptionnelle pour l'anniversaire des 20 ans de l'équipement,
- 468 k€ pour le fonctionnement de la régie l'Apollo (identique à 2021),
- 282 k€ pour le fonctionnement de l'Office de tourisme de Castres-Mazamet, en augmentation de 21 k€ pour compenser la perte du produit de l'adhésion des professionnels,
- 2 000 k€ au titre de la participation au budget Transports (transport de voyageurs et transports scolaires), en augmentation de 350 k€ par rapport à 2021 en raison de la hausse du coût des carburant et des prévisions de versement mobilité,
- 1 553 k€ de participation au budget annexe Zones d'activités économiques affectée au remboursement des annuités d'emprunts, incluant 972 k€ de remboursement anticipé pour la ZAC du Thoré (513 k€) et UZCH (458 k€).

Outre les dépenses réelles, la section de fonctionnement retrace des écritures d'ordre à savoir :

- les amortissements des immobilisations (3 324 k€) y compris des subventions d'équipement versées à l'Etat et aux communes ainsi que les aides versées aux entreprises,
- le virement à la section d'investissement à hauteur de 2 268 k€
- des dotations aux provisions pour 12 k€.

b) Les recettes :

CHAPITRE 70 - Produits des services :

Les produits enregistrent essentiellement :

- les remboursements de frais de personnel (1 505 k€) à savoir :
 - 1 180 k€ au titre du personnel des services mutualisés avec la Ville de Castres : services commun informatique et des finances,
 - 187 k€ pour le personnel mis à disposition auprès de structures externes notamment auprès du SM enseignement supérieur et de la Technopole,
- les locations de fourreaux (73 k€),
- les remboursements des prestations réalisées par le service Informatique au profit de la commune de Castres dans le cadre de la mutualisation (168 k€).

Ce chapitre intègre également les prévisions de recettes des services Déchets ménagers (21 k€), Aires d'accueil des gens du voyage (33 k€), et Equipements aquatiques (803 k€) en forte augmentation du fait de la réouverture au public après 2 années fortement impactées par la crise sanitaire (cf. supra).

CHAPITRE 73 - Impôts et taxes :

Afin d'accroître la solidarité financière envers les communes membres de la Communauté d'agglomération, il a été décidé de voter un taux de 1 % au titre de la taxe sur le foncier bâti. Le montant perçu sera entièrement reversé aux communes dans le cadre d'une augmentation de la dotation de solidarité communautaire.

Par conséquent, les principales recettes fiscales se répartissent de la façon suivante :

Montants en k€	Montants BP 2021 pour mémoire	Produit prévisionnels 2022	Ecart
CFE	7 163	7 284	121
TH (résidences secondaires)	440	503	63
TFB	0	907	907
TFNB et TAFNB	217	215	-2
CVAE	4 533	4 829	296
TASCOM	1 278	1 223	-55
IFER	478	523	45
Fraction de TVA	10 540	10 444	-96
TEOM	9 553	10 862	1 309

Le montant du FPIC devrait s'élever à 801 k€, en légère augmentation par rapport à 2021. S'agissant de la taxe dite taxe GEMAPI, créée en 2018 afin de permettre de financer les charges de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, son montant est fixé à 130 k€ identique à 2021.

CHAPITRE 74 - Dotations et participations :

A défaut de notifications des dotations et compensations fiscales versées par l'Etat, les prévisions inscrites au BP 2022 sont les suivantes :

Montants en k€	Montants BP 2021 pour mémoire	Produit prévisionnel	Ecart
Compensations / CFE Ets. Indus.	1 927	2 136	209
Dotations de base	1 514	1 515	1
Dotations de compensation	7 860	7 681	-179

Les autres subventions perçues sur ce chapitre concernent essentiellement les aires d'accueil des gens du voyage (80 k€) la politique de la ville et l'habitat (133 k€).

CHAPITRE 75 - Produits de gestion courante :

Ce chapitre enregistre essentiellement les produits des revenus des immeubles (57 k€ dont 23 k€ pour le restaurant de l'Archipel), ainsi que la participation de l'ARS au titre du centre de vaccination de Castres (300 k€ dont 100 k€ reversés à la Ville de Castres).

CHAPITRE 013 - Atténuation de charges :

Ce chapitre correspond au remboursement sur rémunération du personnel.

Les opérations d'ordre en recettes de fonctionnement concernent essentiellement les reprises sur subventions d'équipement (132 k€).

Après reprise de l'excédent 2021 (4 737 k€), la section de fonctionnement s'équilibre à **57 438 k€** en dépenses et en recettes.

2) La section d'investissement

a) Les dépenses :

Les principales dépenses inscrites au BP 2022 sont les suivantes :

CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes :

Ce chapitre comprend le remboursement en capital de la dette pour un montant total de 3 162 k€ dont 298 k€ au titre Déchets ménagers.

Outre les opérations financières, la section d'investissement retrace les dépenses d'équipement :

- non individualisées qui font l'objet d'un vote par chapitre,
- individualisées qui font l'objet d'un vote par opération.

Les dépenses non individualisées :

CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles :

Les crédits nouveaux d'un montant de 217 k€ correspondent essentiellement à :

- 20 k€ de frais d'études pour la construction d'un bâtiment affecté à la collecte des déchets ménagers à Aussillon,
- 50 k€ au titre des frais d'études pour l'accessibilité de la passerelle du lac des Montagnès,
- 139 k€ de coûts d'acquisition de logiciels et licences informatiques, la plupart dans le cadre de la convention de mutualisation du service commun induisant une participation de la Ville de Castres.

CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement :

Pour l'essentiel, les crédits nouveaux font l'objet d'autorisations de programme dans les secteurs ci-dessous :

- les aides au logement (OPAH, plan de prévention des risques technologiques et logement social): 836 k€ (dont 101 k€ hors AP),
- les aides aux entreprises : 241 k€,
- les fonds de concours aux communes : 980 k€ (dont 100 k€ hors AP).

Les autres subventions d'investissement concernent essentiellement :

- le syndicat mixte du SCOT : 45 k€,
- le fond de concours au SM enseignement supérieur : 305 k€,
- le remboursement du matériel et des logiciels informatiques achetés pour le compte de la Communauté d'agglomération par la Ville de Castres au titre de la convention de mutualisation (80 k€).

CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles :

En crédits nouveaux 2022, ce chapitre prévoit notamment les acquisitions suivantes :

- Matériels informatiques pour 74 k€,
- Matériel roulant pour la collecte des déchets ménagers : 1 310 k€,
- Installation de colonnes et conteneurs enterrés : 789 k€,
- Réseaux d'électrification : 125 k€,
- Divers mobiliers, matériels et outillages des services.

CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours :

Hors opérations budgétaires, les crédits nouveaux inscrits au chapitre 23 s'élevaient à 2 480 k€ au BP 2022 qui se répartissent pour l'essentiel de la façon suivante :

- Travaux Archipel : 402 k€ (dont 130 k€ au titre de l'accessibilité)
- Travaux d'accessibilité Apollo : 336 k€,
- 3ème Tranche piste cyclable Siala : 430 k€,
- Piste cyclable du Causse : 400 k€ en dépenses et en recettes dans le cadre de l'appel à projet relatif aux mobilités actives,
- Rénovation des aires d'accueil des gens du voyage : 100 k€,
- Aménagement Base de loisirs de Montagnès : 87 k€.

CHAPITRE 27 – Autres immobilisations financières :

Ce chapitre prévoit les frais de portage de l'EPFL pour 43 k€.

Les opérations individualisées :

Les opérations budgétaires, dont certaines assorties d'une autorisation de programme, qui font l'objet d'inscriptions de crédits en 2022 sont les suivantes :

Opérations budgétaires En k€ TTC	Restes à réaliser	Crédits 2022
n°101 - ZAC du Causse	88	15
n°102 - Parc du Thoré	73	75
n°105 - Autres ZA communautaires	1	55
n°14 - Bassin nordique de l'Archipel	568	50
n°16 - ZA Molière basse	4	5
n°17 - ZA Chartreuse	202	10
n°18 - ZA Mélou	240	10
n°20 - ZA Rougearié	86	5
n°22 - ZA Bonnetcombe	6	5
n°23 - TIC réseau haut débit	3	50
n°32 - Aires couvertes de Lapeyrouse	0	300
n°34 - Fonds de concours aux communes 2017	9	0
n°35 - Fonds de concours aux communes 2018	2	0
n°36 - Fonds de concours aux communes 2019	25	104
n°37 - Médiathèque de Castres	0	30
n°38 - Fonds de concours aux communes 2020	84	0
n°39 - Fonds de concours aux communes 2021	100	0
n°40 - Fonds de concours aux communes 2022	0	100

Nota : depuis 2020, et dans la perspective du changement de nomenclature comptable M57, une dépense de 133 k€ est prévue au budget principal, dont 11 k€ au titre du service Déchets ménagers, au chapitre 10 afin d'apurer sur 3 exercices le c/1069 débiteur depuis la mise en place de la M14.

b) Les recettes :

CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers, réserves :

Hormis les crédits de reports, il s'agit d'une estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), dont 390 k€ pour les Déchets ménagers et 572 k€ pour les autres opérations éligibles.

CHAPITRE 13 - Subventions d'équipement :

Outre les crédits de reports, les recettes inscrites au chapitre 13 concernent :

- Le remboursement par la Ville de Castres dans le cadre du service commun des systèmes d'information (cf. supra) à hauteur de 101 k€,
- Une subvention de l'Etat d'un montant de 400 k€ pour la piste cyclable du Causse,

CHAPITRE 16 - Emprunts :

Le montant de l'enveloppe nécessaire à l'équilibre du budget 2022 s'élève à 5 204 k€ (hors reports) dont 1 204 k€ pour les déchets ménagers.

CHAPITRE 042 – Amortissements :

Ce compte d'un montant de 3 324 k€ correspond aux amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement et se répartissent dont 1 098 k€ au titre des Déchets ménagers.

Outre les recettes détaillées ci-dessus, la section est équilibrée par le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2 268 k€.

Après reprise du déficit de l'exercice 2021 (4 786 €) et des reports (3 102 € en dépenses et 6 377 € en recettes), la section d'investissement s'équilibre à **20 460 k€** en dépenses et en recettes.

Au total, le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à **77 897 k€**.

II. LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Ce budget annexe M14 (hors taxes) consacrés aux zones d'activités ZAC ECOSITE, ZA GALINREY, Lotissement de la Chartreuse et lotissement d'Aigueventade intègre, à compter du 1^{er} janvier 2022, les budgets annexes clôturés au 31/12/2021 à savoir :

- ZAC du CAUSSE,
- ZAC du THORE,
- Lotissement UZCH de la ZAC du CAUSSE

1) Compte administratif 2021

Les résultats de clôture des budgets consacrés aux zones d'activités économiques sont les suivants :

Montants en k€ H.T. arrondis	Résultat reporté 2020	Gestion 2021	Résultat cumulé 2021
UZCH Cause	-277	-99	-376
ZAC du CAUSSE	-1 276	-393	-1 669
ZAC du THORE	-88	-234	-322
Zone d'Activités Economiques	-914	-3	-917
Total	-2 554	-730	-3 284

La contrepartie financière de ces résultats est constituée de la valeur du stock des terrains aménagés à céder dans chacune des zones d'activités. L'encours de dette de ces budgets annexes s'élève au 31 décembre 2021 à 5 237 k€.

2) Budget primitif 2022 :

Les crédits nouveaux à inscrire en 2022 correspondent aux délibérations du conseil d'agglomération arrêtant les travaux et leur financement.

Montants en k€ H.T. arrondis	Crédits réels 2022	Détails
ZAC du CAUSSE	530 k€	143 k€ pour études et travaux 386 k€ pour l'annuité de la dette 31 k€ de recettes de cession de terrain
ZAC du THORE	792 k€	20 k€ pour études et travaux 772 k€ pour l'annuité de la dette 245 k€ de recettes de cession de terrain
Lot. UZCH Cause	524 k€	35 k€ pour travaux 489 k€ pour l'annuité de la dette 95 k€ de recettes de cessions de terrain
Autres zones d'activités	4 k€	3 k€ pour les taxes foncières

III. LE BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIÈRES

1) Compte administratif 2021

Ce budget annexe M4 (hors taxes), qui retrace les activités de gestion immobilière de locaux à caractère industriel et commercial, enregistre les dépenses d'entretien et de gestion immobilière et s'équilibre par les ressources des loyers et grâce à une participation du budget principal, a donné le résultat de clôture suivant.

Montants en k€ H.T. arrondis	Résultat reporté 2020	Affectation	Gestion 2021	Résultat cumulé 2021
Total des sections	-1 118	19	284	-853

Ce résultat correspond à un excédent de la section d'exploitation de 130 k€ et à un déficit de la section d'investissement de 984 k€ qu'il conviendra d'équilibrer, dans le cadre du budget primitif 2022, par l'affectation de l'excédent de fonctionnement et par le solde des restes à réaliser.

L'encours de dette de ce budget annexe se situe au 31 décembre 2021 à 2 295 k€.

2) Budget primitif 2022 :

a) La section d'exploitation :

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de 893 k€. Les principales évolutions par rapport au BP 2021 sont les suivantes :

Les dépenses sont en augmentation sur le chapitre 011 : + 224 k€ dont fluides + 137 k€ et nettoyage des locaux + 69 k€. Les autres dépenses sont stables ou diminuent notamment les charges financières - 7 k€.

Les produits de gestion courante inscrits au chapitre 70 sont en augmentation de 96 k€ notamment du fait de la refacturation des fluides.

La section s'équilibre par l'augmentation de la subvention versée par le budget Principal : 270 k€, en augmentation de 120 k€ par rapport au BP 2021 compte-tenu de l'absence de projet de cession en 2022.

b) La section d'investissement :

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de 1 456 k€.

Les crédits nouveaux (hors reprise du résultat N-1) concernent pour l'essentiel le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 177 k€ ainsi que des provisions de travaux sur les bâtiments à hauteur de 110 k€

Le financement est assuré par l'affectation du résultat de fonctionnement N-1 (130 k€) et l'emprunt. Les autres recettes sont des recettes d'ordre correspondant notamment à l'amortissement des biens (202 k€).

IV. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Ce budget (M43 TTC) annexe, qui intègre le transport urbain et le transport scolaire sur les lignes internes au territoire de la Communauté d'agglomération, enregistre les charges et les produits de gestion des services en s'équilibrant par le versement mobilité¹ et une participation du budget principal.

1) Compte administratif 2021

Les résultats de clôture pour 2021 sont les suivants :

Montants En k€ T.T. C.arrondis	Résultat reporté 2020	Gestion 2021	Résultat cumulé 2021
Total des sections	439	-439	0

Ce résultat sera à reprendre sur l'exercice 2022.

L'encours de dette de ce budget annexe se situe au 31 décembre 2021 à 871 k€.

2) Budget primitif 2022 :

a) La section d'exploitation :

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de 7 208 k€ et évolue par rapport au BP 2021 de la manière suivante :

Les dépenses par chapitre :

- 011 - Charges à caractère général : les crédits sont globalement stables hormis les carburants qui sont en augmentation de 70 k€ par rapport au BP 2021.
- 012 - Charges de personnel : ce chapitre est en légère hausse de 17 k€,
- 66 - Charges financières : la baisse des frais financiers (-2 k€) est la conséquence du désendettement de ce budget,
- 042 : les dotations d'amortissement sont en augmentation par rapport à 2021 à hauteur de 839 k€ (+ 64 k€).

Les recettes par chapitre :

- 70 - Produits de gestion courante : ces recettes correspondent pour l'essentiel, à la location du PEM de Castres à la Région Occitanie ainsi qu'aux locations d'espaces publicitaires sur les bus,
- 73 - Produits issus de la fiscalité : le montant prévisionnel du versement mobilité devrait rester stable en 2022 par rapport à 2021,
- 74 - Subventions d'exploitation : les participations du budget principal comprennent :
 - o Une participation du budget principal de 2 000 k€ en augmentation par rapport à celle de 2021 (+ 350 k€),
 - o La DGD versée par l'Etat au titre du transport scolaire : 145 k€,
 - o La participation du Conseil Régional d'Occitanie aux charges nettes de transports scolaires arrêtée par le préfet du Tarn à 988 k€,

- 75 - Autres produits de gestion courante : 81 k€, au titre du transport scolaire,
- 77 - Produits exceptionnels : ce chapitre enregistre le produit des remboursements d'assurances,
- 013 - Atténuation de charges : ce chapitre enregistre les remboursements perçus au titre :
 - o Du personnel en maladie ou en congés de fin d'activité
 - o De la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

b) La section d'investissement :

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 2 460 k€.

Les crédits nouveaux 2022 sont consacrés aux postes suivants :

- 16 - Emprunts et dettes : 129 k€ (-19 k€),
- 21 -23 Immobilisations corporelles et travaux en cours : 2 196 k€ correspondant au renouvellement du matériel et outillage, ainsi qu'à l'aménagement de vestiaires. En augmentation par rapport au BP 2021 de + 696 k€ notamment due à l'acquisition de bus et navettes.

Cette section trouve son équilibre grâce aux recettes suivantes :

- o FCTVA : 361 k€,
- o Emprunt de 1 168 k€,

V. LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Ce budget industriel et commercial M 49 (hors taxes.) comptabilisait jusqu'au 31/12/2019 l'opération budgétaire « Lagunage aéré » et les charges et produits qui s'y rapportent. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les dépenses et les recettes liées à l'exploitation du service Assainissement des communes de Boissezon, Labruguière, Lagarrigue, Navès, Noailhac et Valdurenque y sont retracées conformément aux dispositions de la loi Notre.

1) Compte administratif 2021

Les résultats de clôture pour 2021 sont les suivants :

Montants en k€ H.T. arrondis	Résultat reporté 2020	Affectation	Gestion 2021	Résultat cumulé 2021
Total des sections	-38	476	360	-155

Ce résultat correspond à un excédent de la section d'exploitation de 50 k€ et à un déficit de la section d'investissement de 205 k€ de la section d'investissement qu'il conviendra d'équilibrer, dans le cadre du budget primitif 2022 par le solde des restes à réaliser.

L'encours de dette de ce budget annexe se situe au 31 décembre 2021 à 21 031 k€. La charge de la dette transférée par la commune de Castres à la CACM suite à la dissolution de sa régie municipale Castraise de l'eau est entièrement remboursée par la SPL Eaux de Castres-Burlats.

2) Budget primitif 2022 :

a) La section d'exploitation :

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de 1 251 k€.

Cette section enregistre les charges et les produits afférents :

- à l'exploitation de la station de lagunage aéré gérée par Véolia en vue du raccordement de la blanchisserie du CHIC Castres-Mazamet, des Fermiers Occitans, de la Tarnaise des panneaux et de King Tree SAS, installés sur la zone ;
- à l'exercice de la compétence assainissement non déléguée au SIVAT et à la SPL Eaux de Castres Burlats.

b) La section d'investissement :

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de 1 816 k€.

Au chapitre 16, figurent:

- Le remboursement des emprunts des communes de Castres (929 k€), de Boissezon, Labruguière, Lagarrigue et Navès, pour un total de 1 094 k€.
- Le reversement de l'avance remboursable auprès de l'agence Adour Garonne pour 11 k€ au titre du lagunage.

Les autres dépenses d'investissement concernent :

- Chapitre 20 : des études pour la commune de Labruguière à hauteur de 200 k€
- Chapitre 23 : une enveloppe provisionnelle permet de réaliser des petits travaux à la station de lagunage aéré (47 k€).

Le financement de la section est assuré par :

- le remboursement du capital de la dette de la commune de Castres par la SPL Eaux de Castres Burlats (929 k€),
- les amortissements pour un montant de 178 k€,
- le virement de la section de fonctionnement de 60 k€.